

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Août 2023**Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Procurations : 0

Convocation  
22 Août 2023Délibération Numéro**2023.28.08.06**Objet :

Le vingt- huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Martine

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie**FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif basé sur la participation financière des Communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

En 2022, ce dispositif a permis d'aider 554 jeunes pour un montant moyen de 436€.

Le montant de la contribution est de 0.23€ par habitant soit pour la commune : 1269 habitants x 0.23€ = 291.87€.

→ Décide de participer au dispositif « FONDS D'AIDE AUX JEUNES » du Département

→ Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230828-2023280806-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

